

LE CALAME NUMERO 402
DU 24 JUILLET 2003

Mauvaise gestion des biens publics

A qui profite le gré à gré?

“Les marchés publics sont des contrats écrits, passés dans les conditions prévues au présent décret, par l’État, les établissements publics, les sociétés à capitaux publics, les collectivités locales et plus généralement par les personnes morales de droit public avec une ou des personnes physiques ou morales (...) après mise en concurrence”. Ainsi sont brièvement définis les marchés publics dans l’article 2 du code du même nom (décret n° 2002-08 du 12 février 2002) qui énumère tout au long de ses articles, les conditions de passation des marchés. Mais il y a bien loin de la coupe aux lèvres. Malgré l’obligation de se conformer, ce code est constamment foulé au pied. Des marchés non ouverts à la concurrence sont régulièrement attribués. On parle de plus de 35 milliards d’ouguiya de marchés de gré à gré depuis le début de cette année.

A qui profite le gré à gré?

Suite de une

Lorsque moins d'une semaine après le putsch manqué du 8 juin, Ould Taya prend la parole lors du Conseil des ministres pour fustiger la complaisance qui caractérise l'attribution des marchés publics, certains ont senti le vent du boulet, le Premier ministre de l'époque en tête.

Cheikh El Avia Ould Mohamed Khouna est, en effet, le premier ministre qui a autorisé le plus de marchés de gré à gré. Selon la procédure, tout marché de gré à gré doit impérativement être autorisé par le premier ministre pour que la Commission centrale des marchés l'approuve. La procédure est devenue un jeu d'enfant pour certains. Il suffit qu'une société qui veut obtenir un barrage, une route ou une route sans passer par la procédure classique, saisisse le premier ministre pour que ce dernier donne son accord.

Le ministère bénéficiaire écrit alors à la commission des marchés la lettre commençant par la célèbre formule: "sur instruction du premier ministre..." et le marché passe comme une lettre à la poste, après vérification par la CCM que le financement existe et s'il est soumis aux taxes ou exonéré.

Loi bafouée

Pourtant, le code des marchés publics pose un certain nombre de conditions strictes pour les marchés de gré à gré. Il stipule dans son article 44 que: "il peut (...) être passé des marchés de gré à gré lorsque l'exécution des prestations ne peut être réalisée que par un entrepreneur, un fournisseur ou un prestataire de service déterminé. Il en est ainsi dans les cas suivants:

1. lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation nécessitant l'emploi d'un brevet d'invention, d'une licence ou de droits exclusifs détenus par un seul fournisseur ou un seul prestataire de services (monopole de droit);

2. lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation qui, en raison des nécessités techniques d'investissements prévalables importants, d'installations spéciales ou de savoir faire, ne peut être confiée qu'à un entrepreneur, un fournisseur ou un prestataire de services déterminé (monopole de fait);

3. lorsque les circonstances exigent que l'exécution des prestations soit tenue secrète.

Un simple examen des marchés de gré à gré attribués, par exemple,

par le seul ministère de l'Équipement, suffit à démontrer que les textes ont été foulés au pied. Aucun des prestataires choisis ne dispose d'un monopole de droit ou d'un monopole de fait et les prestations (constructions de routes en bitume ou de pistes) n'ont pas lieu d'être tenues secrètes.

La commission centrale des marchés (CCM) serait-elle à ce point consentante qu'elle n'est même plus capable d'attirer l'attention des responsables sur les violations flagrantes et répétées des textes qu'elle est censée appliquer?

En fait, le problème n'est pas aussi simple qu'on le pense. Quand un élément de cette mafia qui a pris possession du pays, décide d'obtenir un marché, il ne lésinera sur aucun moyen. Il activera ses réseaux, soudoiera les responsables et promettra monts et merveilles. Des fortunes colossales se sont ainsi construites en un temps records sur le dos de l'État qui perd annuellement des milliards pour n'avoir pas mis des prestations en concurrence. Et c'est à juste titre que la Banque Mondiale parle de près de 15% du PNB qui se perdent dans les marchés. C'est pourquoi ce bailleur de fonds, qui a décidé de mettre son nez partout, a toujours demandé à la Mauritanie d'introduire des réformes dans les procédures d'attribution des marchés. Une cellule conjointe CCM/BM a été créée en 1999 pour mettre en place un code des marchés publics, et un responsable dit de passation des marchés a été recruté dans chaque projet financé par la Banque Mondiale.

Le code verra finalement le jour en 2002 mais la Banque Mondiale, dont les experts n'ont pas été associés à sa confection, le rejette sous prétexte qu'il était mal ficelé et qu'il avait beaucoup de lacunes. Elle a même donné un moratoire d'un an pour qu'il soit revu et corrigé.

Ne tenant pas compte de cet avis, l'ancien ministre du Plan, Mohamed Ould Nanni, le fait passer en conseil des ministres.

Ce n'est donc pas pour rien que Ould Taya élève la voix. La gangrène a atteint des niveaux mégalés. On parle ainsi de près de 30 milliards d'ouguyas de marchés de gré à gré attribués depuis le début de cette année 2003 par les soins de l'ancien premier ministre et certains membres de son équipe, qui n'hésitent sûrement pas à demander leur part du gâteau. Sinon comment expliquer que le ministère de l'Équipement demande l'attribution de telle route à telle société au moment où au moins une dizaine de sociétés de construction des routes sont présentes en Mauritanie? Comment justifier le "don" par le ministère de l'Industrie de l'étude de faisabilité pour une voie ferrée de Bofal à Kaédi à une filiale du groupe MAOA?

Autant de questions qu'on peut se poser pour tous les marchés qu'on attribue avec complaisance. Et que dire des commissariats à la Sécurité dont ont usé les Droits de l'Homme ou des sociétés comme la SNIM, le Port Autonome de Nouadhibou, la SOMELEC, la SONADER qui ont des contrats-programmes avec l'État et des commissions des marchés propres à elles? Que dire encore des commissions départementales des marchés dont le code a augmenté le seuil de compétence: 75 millions pour les travaux, 30 millions pour les fournitures et 25 millions pour les études et qui constituent de petits outils de gabegie? Que dire enfin de ces milliards qu'on jette par la fenêtre et de ces mauvais gestionnaires avérés qui rentrent chez eux tranquillement pour couler des jours heureux après avoir assuré leurs arrières?

AHMED OULD CHEIKH

Palme d'or à l'Équipement

S'il s'agit de décerner des médailles aux administrations qui attribuent, par elles-mêmes ou sur ordre, le plus de marchés de gré à gré, la palme d'or reviendrait incontestablement au ministère de l'Équipement et des Transports. Pour la seule année 2003, 11 marchés de gré à gré d'une valeur de 10 milliards d'UM ont été attribués à 7 sociétés nationales et une entreprise étrangère. Pourtant, ce n'est pas la concurrence qui manque dans ce domaine.

La caractéristique principale de ces marchés est qu'ils sont tous financés sur le budget de l'État. Un bailleur de fonds étranger aurait été plus regardant sur les procédures. Le tableau récapitulatif ci-après donne une idée de l'ampleur du gâchis.

Travaux	Bénéficiaires	Montant en UM (en Millions)	Observations
1. Kifla-Boumeïd (113 Km depiste)	Groupement CBR (Abdou Maham) et ERB (groupe Abdallahi Oud Noueigued)	1.806	Marché en circuit d'approbation
2. Tiguent-Nimjatt (49 Km de piste)	ERB	720	Marché en circuit pour approbation
3. Néma - Nara (Piste 47 km)	EMOJOGGI (Établissement Mohamed Ould Jouly pour le Génie civil)	670	Marché notifié le 20 février 2003
4. Atar - Kseir Torchane (25 km de bitume)	Agrimeq (filiale du groupe Mohamed Abdallahi Ould Abdallahi)	1.300	Travaux en cours
5. Voie de Nouakchott	Entreprise chinoise	442	Projet de marché en circuit de visas
6. Extension de l'aéroport de Tidjikja	TRM (filiale du groupe Isselmou Ould Tadjidine)	500	Marché notifié le 26-01-03
7. Aéroport de Zouérate	Agrimeq-ATTM	1.557	Marché notifié le 26-1-03
8. Sangrava-Letfetar (45 Km de bitume)	TRM	2.200	Marché notifié le 30-01-03
9. Niabina-M'Bagne (16 Km, piste)	EMOJOGGI	485	Marché notifié le 20-02-03
10. Aéroport de Nema	EBTR (Lalidal Ould Bettah)	1.310	Travaux en cours
11. Tiguent-Océan Atlantique (17 km de piste)	Agrimeq	266	Travaux terminés